

AVIS DU CMF

AGREMENT DE LIQUIDATION ANTICIPEE D'OPCVM

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 03 septembre 2024, d'agréer la liquidation anticipée des OPCVM suivant :

- FCP SALAMETT PLUS (Agrément du CMF n°22-2006 du 24 mai 2006)
- FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (Agrément du CMF n°21-2009 du 10 juin 2009)